

## PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

GRENOBLE, LE

30 OCT. 2008

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

AFFAIRE SUIVIE PAR : Catherine REVOL  
TEL : 04 76 60 49 59

Monsieur le Directeur,

A plusieurs reprises et de façon continue, votre installation, située sur la zone portuaire de Salaise sur Sanne, a fait l'objet de plaintes de la part de l'association « Vivre ici ».

Malgré la mise en place d'une CLIS et la mise en œuvre de mesures de surveillance des émissions canalisées de votre installation, il semble que des nuisances persistent.

Les griefs formulés par l'association et relayés également par plusieurs riverains de votre installation laissent à penser que les émissions diffuses de poussières et d'hydrocarbures en suspension (brouillard, vapeurs) au dessus du broyeur sont responsables de ces nuisances.

Dans ce contexte, je vous demande de prendre les mesures techniques nécessaires pour faire cesser ces nuisances et capter l'ensemble des émissions diffuses afin de les diriger vers l'installation de traitement de gaz.

Vous voudrez bien me tenir informé, ainsi que l'inspection des installations classées, des actions correctives envisagées et ce dans un délai de deux mois.

Par ailleurs et afin de pouvoir répondre d'une façon satisfaisante à l'association « Vivre ici », vous veillerez à pouvoir justifier de la réelle dépollution des véhicules hors d'usage (VHU) broyés sur votre site. Cette traçabilité est mentionnée dans les textes relatifs aux agréments des exploitations de dépollution ou broyage des VHU et notamment l'arrêté ministériel du 15 mars 2005, ainsi qu'à l'article R 322-9 du code de la route.

Ce sujet pourra être évoqué lors de la prochaine réunion de la CLIS.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur le Directeur  
Société Guy Dauphin Environnement  
ZI portuaire  
38150 SALAISE SUR SANNE

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général



Gilles BARSACQ

*Copie pour information : DRIRE/M. DELLA ROSA*